

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1772**

commune (s) : Meyzieu

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1772**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.11.

La Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Meyzieu du CUCS d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009 et prolongé d'un an (jusqu'au 31 décembre 2010), par délibération n° 2010-1376 du conseil de Communauté du 22 mars 2010.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de GSUP.

Deux conventions-cadres de GSUP ont été signées à Meyzieu, l'une porte sur le quartier prioritaire des Plantées, l'autre sur le quartier prioritaire du Mathiolan-Peyssillieu et sur des actions de veille préventive sur les quartiers en thématiques transversales du CUCS, Mimosas, l'Espérance et le foyer Aralis. Dans les conventions, l'accent est mis sur les points suivants :

- construire une dynamique de projet s'appuyant sur un diagnostic partagé, un suivi et une évaluation intermédiaire et finale,
- effectuer des visites de terrain (repérages) et un suivi des dysfonctionnements,
- s'appuyer sur une organisation formalisée portée par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (EMOUS) basée sur un réseau d'acteurs.

La programmation 2010 traduit ces orientations. Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires, collectivités, bailleurs sociaux, copropriétés privées, État, s'élève à 759 250 € avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon de 50 250 € nets de taxe.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2010, détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la programmation 2010 ainsi que l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 250 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2007-4498 du 12 novembre 2007, n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - la programmation GSUP de la commune de Meyzieu pour l'année 2010, telle que ci-annexée,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 250 € nets de taxe au profit de la commune de Meyzieu et de Alliade Habitat dans le cadre de cette programmation,
- c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la commune de Meyzieu et Alliade Habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341 - fonction 820 - opération 1968, selon l'échéancier suivant :

- 25 125 € en 2010,
- 25 125 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.